



Livret d'accueil périscolaire 2026/2027

Gometz le Châtel



Contact : Mme Stéphanie GENET, service scolaire
tél. 01.60.12.72.27 - sgenet@gometzlechatel.fr

<https://gometzlechatel.fr/fr/>

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école Pablo Neruda de Gometz le Châtel pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Ce livret d'accueil vous renseignera sur l'essentiel du fonctionnement des services périscolaires et sur leur facturation.

Le portail famille et le paiement en ligne simplifient vos démarches d'inscription et règlement aux services périscolaires.

- Vous trouverez joint au livret :
 - La notice de la facturation.
- En parallèle, **à partir du 5 juillet et avant le 24 août**, vous devrez saisir impérativement sur le portail famille les réservations aux services souhaités pour vos enfants (cantine, accueils matin et/ou soir, mercredis, études surveillées.).

Mme Stéphanie GENET, service scolaire (tél. 01.60.12.72.27 ou sgenet@gometzlechatel.fr), se tient à votre disposition pour toute aide ou renseignement complémentaire afin d'inscrire votre enfant sur le portail famille.

Bien cordialement.

Lucie SELLEM
Maire

Anne COVO
Maire Adjointe scolaire, petite enfance,
handicap et sécurité.

RENTRÉE 2026



La collectivité a mis en place un Portail famille simple et convivial.

Ce Portail vous permet de dématérialiser vos démarches périscolaires.

- À partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :
 - Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différents services périscolaires : APS du matin et du soir, restaurant scolaire, études surveillées, centre de loisirs.
 - Consulter et télécharger vos factures, les payer par CB ou prélèvement unique,
 - Consulter vos historiques,
 - Vous informer sur l'actualité des accueils.
- Pour cela, **vous devrez créer votre compte** sur le Portail Famille de Gometz le Châtel à partir du site de la commune (en Actualités ou menu Tout âge / Enfance / Périscolaire).
- Pour les nouveaux inscrits, votre **Code abonné famille** vous sera adressé par mail.

UNE SEMAINE A L'ECOLE

En maternelle pendant les travaux :

EMPLOI DU TEMPS					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 20	Accueil	Accueil	Accueil à partir de 7h45 jusqu'à 9h30	Accueil	Accueil
8 h	péri-scolaire	péri-scolaire		péri-scolaire	péri-scolaire
8 h 30					
9 h	8 h 40	8 h 40		8 h 40	8 h 40
9 h 30					
10	2 h 50	2 h 50	Loisirs	2 h 50	2 h 50
10 h 30			Loisirs		
11					
11 h 30	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
12 h 30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13					
14 h 30	13h10	13H10		13H10	13H10
15			PLAN		
15 h 30			MERCREDI		
16 h 20	16 h20	16H20		16 h20	16 h20
16 h 20	Sortie				
17	Bus	Bus		Bus	Bus
17 h 30	Accueil	Accueil	Départ échelonné à partir de 16h30	Accueil	Accueil
18 h	péri-scolaire	péri-scolaire		péri-scolaire	péri-scolaire
18 h 30	et/ou étude	et/ou étude		et/ou étude	et/ou étude
19 h	19 h	19 h	19 h	19 h	19 h
19 h	Fermeture				

En élémentaire:

Emploi du temps élémentaire					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	7 h 20	7 h 20	7 h 45	7 h 20	7 h 20
	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire		Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire
	Bus	Bus	Bus à pied	Bus	Bus
	8 h 30	8 h 30		8 h 30	8 h 30
			plan mercredi		
Sortie	11 h 45	11 h 45	11 h 45	11 h 45	11 h 45
			Bus à pied		
Sortie	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h50 accueil de l'apm	13 h 45	13 h 45	13 h 30 / 13 h 45	13 h 45	13 h 45
Sortie	16 h 30	16 h30	plan mercredi	16 h 30	16 h 30
	Bus	Bus		Bus	Bus
	16 h 30	16 h 30		16 h 30	16 h 30
	Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire		Accueil péri-scolaire	Accueil péri-scolaire
	et/ou	et/ou		et/ou	et/ou
	étude 16h30-18h00	étude 16h30-18h00		étude 16h30-18h00	étude 16h30-18h00
Fermeture	19 h	19 h	19 h	19 h	19 h

LES SERVICES PERISCOLAIRES



Le cahier de liaison de l'école, remis à votre enfant à la rentrée **concerne les informations de la classe mais pas les inscriptions aux services périscolaires et l'accueil de loisirs.**

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le **BIO** à la cantine



C'est 60 % !

Deux repas végétariens par semaine, des produits en circuits courts et des labels de qualité.

Les menus sont consultables sur le site de la Mairie :

<https://gometzlechatel.fr/fr/>

Ouvert les jours de classe de **11h45 à 13h35.**

Lors de la pause méridienne, des activités gratuites sont proposées aux enfants d'élémentaire par des animateurs diplômés.



En cas d'allergie alimentaire : *Il vous sera demandé de compléter un dossier de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce document est à retirer auprès du directeur-trice de votre enfant.*

Ceci permettra à toutes les personnes en charge de votre enfant de connaître la conduite à tenir en cas d'incident (prescription médicale). Il concerne le temps scolaire et extra-scolaire (restauration scolaire, étude, accueil périscolaire et accueil de loisirs). Les lieux étant maintenant différenciés, il est nécessaire d'avoir la prescription et les médicaments en double. Il vous sera demandé un panier repas pour le déjeuner et le goûter.

En cas de régime alimentaire sans porc, merci de le préciser sur la fiche de renseignements de votre enfant, lors de son inscription scolaire.

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE au Centre de Loisirs Simone VEIL



Pour les enfants fréquentant les accueil péri et extra scolaires, il est fortement conseillé d'apporter une paire de chaussons, une gourde, une tenue adaptée à la météo (casquette, bottes...) ainsi qu'une tenue de rechange pour les plus jeunes.

HORAIRES D'ACCUEIL :

Le matin : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20.

Le soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00.

Après l'étude élémentaire : de 18h00 à 19h00.

Le Mercredi : de 7h45 à 19h00.



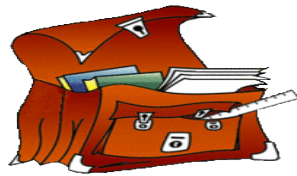
Pour les mercredis, dans le cadre du « plan mercredi », 5 formules s'offrent à vous: matin uniquement, matin + temps de restauration, journée complète, temps de restauration et après-midi ou après-midi seul, à des tarifs attractifs.

Les activités ont lieu le mercredi matin de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h. Elles sont animées par les animateurs du service et aussi par des intervenants extérieurs qualifiés. Les ateliers fonctionnent sous forme de cycles correspondants aux semaines entre 2 petites vacances. Les enfants, en fonction de leur âge, pourront choisir leur atelier le premier mercredi de chaque cycle. Les programmes des cycles sont consultables sur le site internet de la commune, au centre de loisirs et sur le groupe facebook **ALSH Simone Veil - Relais Petite Enfance de Gometz-le-châtel**

Exception pour les mercredis, les enfants peuvent être récupérés par les parents entre 11h30 et 11h45 ou 13h30 et 13h45 ou le soir dès 16h30.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le goûter est fourni à 16h50 pour les enfants présents à l'accueil périscolaire. Pour les mercredis, le goûter est fourni à 16h10.

LES ETUDES SURVEILLEES



Elles ont lieu à l'école élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00 par groupe de 15 enfants maximum. De 16h30 à 17h00, un goûter et temps de récréation pour les enfants ; De 17h00 à 18h00, études surveillées encadrées par des enseignants ou des personnes diplômées.



: Les enfants fréquentant l'étude bénéficieront d'un goûter équilibré servi au restaurant scolaire.

Chaque enfant doit être en possession du matériel nécessaire à ses devoirs.

TRANSPORTS SCOLAIRES



Le transport scolaire est subventionné par le Conseil régional en raison de la dangerosité de la route de Chartres. De ce fait, seuls les enfants habitant à gauche dans la descente peuvent bénéficier de ce service.

Le coût restant à charge des familles, est en partie pris en charge par la commune. Une participation annuelle comprise entre 5.66 et 22.61 €, selon votre QF, vous sera facturée au mois d'octobre.

Une carte de transport individuelle est remise à votre enfant après inscription le jour de la rentrée scolaire.

Les inscriptions se font en ligne par les parents sur un site IDF Mobilités à partir de la deuxième quinzaine de juin et **avant le 5 juillet 2026** dans la limite de la capacité du bus.



Un enfant sans carte ne pourra prendre le bus.

- Les enfants sont encadrés par un personnel accompagnateur.

- Jusqu'à la classe de CP, un des parents ou une personne autorisée doit obligatoirement être présent à la sortie du car.
 - En cas d'absence des parents ou personnes autorisées à la sortie du car, l'enfant sera automatiquement raccompagné au centre de loisirs. L'APS du soir sera alors facturé à partir de 16H30 quelle que soit la durée de l'accueil.
 - En cas de dépassement de la capacité du bus, la 2^{ème} ATSEM proposera aux enfants de l'école élémentaire, volontaires, de faire le chemin à pied jusqu'à l'école.
- **Nous vous rappelons que tout enfant est sous la responsabilité des familles jusqu'à la montée et à partir de la descente du car.**

Les enfants inscrits au transport scolaire s'engagent à fréquenter ce service et respecter le règlement.

LE BUS Á PIED



PEDIBUS : le service animation organise un pédibus dans le « quartier Saint Clair » : départ à 8h15 rue de Grivery au niveau du passage piétons à côté des crayons puis cheminement par la coulée verte et le stade jusqu'aux écoles. Le soir, départ à 16h30 des écoles puis cheminement par le stade puis la coulée verte pour une arrivée vers 16h50 à l'arrêt rue de Grivery/angle St Jean de Beauregard au niveau du passage piétons du côté des bâtiments.

Si vous souhaitez organiser d'autres lignes de bus à pied, contactez les services de la mairie. Plusieurs lignes existaient mais ont été suspendues faute de bénévoles.

AUX PARENTS QUI ACCOMPAGNENT LEUR(S) ENFANT(S) EN VOITURE :

- Nous recommandons la plus grande prudence aux abords des parkings ainsi que du groupe scolaire. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement le sens des voies de circulation, les interdictions de stationnement et de circulation, et sur l'emplacement de l'arrêt de bus et les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

L'ACCUEIL DE LOISIRS (3-11ans)

L'accueil de vos enfants de 3 ans à 11 ans pendant les vacances scolaires est ouvert de 7H45 à 19H à la journée complète. Pas de demi-journée possible. Sortie des enfants à partir de 17h00.

Un goûter est fourni aux enfants vers 16h30.

➤ **Inscriptions SUR LE PORTAIL FAMILLE de Gometz le Châtel selon le calendrier ci-dessous :**

➤ **Calendrier d'inscription pour les vacances scolaires**

Vacances scolaires 2026/2027	Dates d'inscriptions	Date limite d'annulation
Automne 2026 Du 19/10 au 01/11 inclus	Du mardi 1er septembre 2026 au vendredi 11 septembre 2026	Vendredi 11 septembre 2026
Fin d'année 2026 Du 21 au 3/01/27 inclus	Du lundi 2 novembre au vendredi 13 novembre 2026	Vendredi 13 novembre 2026
Hiver 2027 Du 08/02 au 21/02/27 inclus	Du lundi 4 janvier au vendredi 15 janvier 2027	Vendredi 15 janvier 2027
Printemps 2027 Du 05/04 au 18/04/2027 inclus	Du lundi 08 Mars au vendredi 19 mars 2027	Vendredi 19 mars 2027
Été 2027 À partir du 05/07/2027	Du lundi 03 mai au vendredi 14 mai 2027	Vendredi 14 mai 2027

Fermetures annuelles du centre de loisirs : les trois premières semaines d'août (du 2 au 22/08/2027) et pendant les vacances de fin d'année. du 25/12/26 au 04/01/27

➤ **Absences et annulations**

- Annulation pour **raison médicale** sur justificatif. (Pour le centre de loisirs, la 1^{ère} journée d'absence reste due). Le certificat médical devra être adressé au service scolaire de la Mairie qui se charge d'annuler les inscriptions afin qu'elles ne soient pas facturées.

- Toute **annulation** doit être effectuée sur le portail famille, **24 heures** avant la prestation sur le portail famille pour l'APS et la cantine et **72h** pour l'APS du mercredi.

➤ **Facturation**

Les factures sont mensuelles et disponibles avant le 10 de chaque mois sur le portail famille. Elles reprennent les consommations du mois précédent.

Vous disposez d'un délai de 10 jours, soit jusqu'au 20 de chaque mois pour contester le montant de cette facture. La régularisation s'effectuera sur la facture du mois suivant.

À partir du 1^{er} semestre 2027, les paiements par chèque ne seront plus acceptés par le trésor public. Vous pouvez effectuer vos paiements en ligne depuis votre portail famille en CB ou par prélèvement Pay fip.



Attention aux pénalités de retard !

- Tout retard sera facturé au quart d'heure.
- Tout retard ou absence d'inscription à un service périscolaire sera soumis à pénalité.

➤ **Le Quotient Familial (déterminé par le service scolaire de la commune)**

Les tarifs de l'ensemble des services sont calculés en fonction de votre QF selon un système de taux de progressivité jusqu'au QF 1397 puis selon 5 tranches (de 1398 à 2500).

Ils permettent à chaque famille de fournir un effort financier proportionnel à ses revenus.

Le Quotient Familial est valable pour une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Pour le Quotient Familial de 2027, un dossier de calcul sera adressé par mail à chaque famille en septembre. Vous devrez le retourner complété et accompagné des pièces justificatives demandées, au plus tard le **lundi 28 septembre 2026**.

Le calcul de votre QF vous permet d'accéder à des tarifs personnalisés

En cas de changement de situation ou d'arrivée en cours d'année vous pouvez joindre le service scolaire à sgenet@gometzlechatel.fr ou au 01.60.12.72.27. Un dossier de calcul vous sera alors transmis.

➤ Prélèvement automatique

Vous pouvez choisir ce mode de règlement en complétant la fiche d'informations sur le portail famille et en l'indiquant sur la fiche individuelle de renseignements et en fournissant votre RIB.

- **Votre facture sera disponible** avant le 10 de chaque mois sur votre portail famille. Cette facture correspondant aux prestations consommées le mois précédent.
- **Vous disposez** d'un délai de 10 jours, soit **jusqu'au 20 de chaque mois** pour contester le montant de cette facture. La régularisation s'effectuera sur la facture du mois suivant.

Coordonnées utiles

Mairie de Gometz le Châtel

76 rue saint Nicolas - 91940 Gometz le Châtel - Tél. : 01 60 12 11 05

• Mme GENET Stéphanie Service scolaire et social 01 60 12 11 05 courriel : sgenet@gometzlechatel.fr	• En raison de l'absence de Mme BELIN Corinne Responsable service animation, Contactez M. SAUNIER Guillaume au : 01 69 28 29 11 06 20 44 41 75 Courriel : gsaunier@gometzlechatel.fr
---	---

Pour tout retard APS et centre de loisirs, merci de contacter le portable du centre : 07 86 63 49 69

Centre de gestion comptable de Palaiseau

3 rue Emile Zola - 91120 PALAISEAU

courriel : sgc.palaiseau@dgfip.finances.gouv.fr



Le **PASS LOISIRS** concerne les **enfants entre 6 et 18 ans** souhaitant s'inscrire à l'année pour des **activités sportives, culturelles ou artistiques** proposées par les associations de la commune, de la Communauté Paris Saclay ou des communes voisines

Cette aide s'élèvera à 50 € par enfant

Cumulable avec les tickets loisirs jeunes de la CAF

Réservé aux familles Castelgometziennes sous conditions de ressources

Pour plus d'information, contactez l'accueil de la mairie au 01 60 12 11 05

ou consultez le site internet : gometzlechatel.fr